

Compte rendu de séance

Séance du 18 octobre 2021

L'an 2021, le 18 Octobre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de BAILLEAU LE PIN s'est réuni à la Salle de réunion de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **LOCHON** Martial, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/10/2021.

Présents : M. **LOCHON** Martial, Maire, Mmes : **AUGROS** Marie-Claude, **DELPEUX** Maryvonne, **DUGUÉ** Caroline, **HEURTAULT** Ingrid, **JEANNE** Sylvie, **LAYE** Magali MM : **BENOIST** Laurent, **BOURGEOIS** Hervé, **CHESNE** Thierry, **DOUELLE** Bastien, **GUÉRIN** Rémi, **LAGOUTTE** Christian, **MASSOT** Éric.

Absente excusée : Mme **CHOQUET** Carine

Absent : M. **MAILLOT** Yoland,

Mme **PEDEZERT** Agnès donne pouvoir à Mme **DUGUÉ**
M. **GOIRAND** Jean-Luc donne pouvoir à M. **LOCHON**

Mme **JEANNE** est arrivée à 21h00

A été nommée secrétaire : Mme **DUGUÉ** Caroline

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité, M. le Maire passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Avenants marché rue de Chartres
- Définition nouveaux noms de rues et adressages
- Vente maison "Sueur du Grand-Père"
- Devenir de parcelle à Montançon
- Fonds de solidarité Logement
- Modification convention FSIREP
- Décisions Modificatives

Questions Diverses

Tour de Table

Avenants

M. le Maire fait part des avancées des travaux rue de Chartres. Il rend compte des réunions de chantier tenues hebdomadairement. Il fait l'état des Avenants liés au marché initial et précise que tous seront détaillés et présentés au conseil à la fin des travaux lors de la balance générale.

M. Lagoutte demande comment se fera la mise à jour des plans à l'issue de ces travaux ? M. le Maire lui répond que les entreprises fournissent les plans de récolement en version papier et numérique à la fin des travaux.

Mme Heurtault précise qu'Energie Eure-et-Loir pourrait aider à saisir ces informations, en se connectant sur Infogéo 28 si on leur communique les données mises à jour et numérisées. Elle conseille de se rapprocher de la communauté de communes qui pourrait éventuellement signer une convention avec Energie Eure-et-Loir ce qui permettrait à chaque commune membre d'y accéder avec leur propre mot de passe.

M. Lagoutte signale des difficultés de circulation en alternat.

Une discussion générale au sein du conseil sur la circulation durant les travaux.

M. le Maire informe que l'on va repasser en route barrée pour sécuriser le chantier.

Adressage et Numérotation de rues

Le conseil valide les propositions de M. le Maire pour les noms et numéros de rue ci-dessous :

- **Rue du jardin d'Eustache :**

- PRIEUR : n° 1
- AXEREAL : n° 3

- **Rue du Grand Marchais :**

- ROYER : n° 1
- CHESNE : n° 3

- **Route d'Illiers :**

- MAHÉ : n° 1

VENTE DE MAISON

Monsieur le Maire rappelle que le conseil a déjà évoqué la cession de la maison du grand-père sise 1 rue du village.

Il précise qu'il a reçu des offres d'achat par deux potentiels acquéreurs et après réflexion, l'un des acquéreurs ne souhaite plus donner suite. Il y aura nécessité de diviser la parcelle et d'effectuer un bornage.

M. le Maire présente donc l'offre d'achat à 53 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ**

DECIDE la vente de la maison du grand-père sise 1, rue du village

ACCEPTTE l'offre d'achat à 53 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette vente.

Parcelle MONTANCON

M. le Maire fait part au conseil la revendication des habitants de Montançon pour l'aménagement de la petite parcelle, cadastrée YO 13, appartenant à la commune. M. le Maire propose d'y installer des bancs et d'y aménager en petit jardin. Le conseil valide à l'unanimité cette proposition de M. le Maire.

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT - ANNEE 2021

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le FSL : Fonds de solidarité Logement (Conseil Départemental) qui intervient pour aider financièrement les personnes ou ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent, indépendant et s'y maintenir.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ**

DECIDE que soit versé au dit fonds :

56 logements x 3 € soit 168 €

FSIAREP (Fonds de Solidarité à l'Interconnexion et à l'Amélioration des Réseaux)

Monsieur le Maire fait part au conseil de la convention d'adhésion d'aide du FSIAREP. Il explique que cette adhésion permet à la commune de bénéficier des aides du Département au titre de l'eau potable.

La convention prend effet dès la signature des parties, pour une durée de 15 ans, qui sera reconduite tacitement sauf dénonciation par l'une des parties.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ**

ACCEPTE la convention d'adhésion de la commune au FSIAREP

AUTORISE M. le Maire à la signer

Questions diverses

- **Eclairage Public :**

Visite d'entretien : Synelva travaille maintenant avec Bouygues, un nouveau prestataire.

M. Massot fait part de sa satisfaction quant à leur première intervention.

Le conseil valide le devis pour le remplacement de lanterne, angle de la rue des 3 mares et de la rue des chapitres pour un montant de 718,13 € H.T.

- **COMCOM**

M. le Maire fait part de la situation au sein de la communauté de communes suite aux conférences des maires et des conseils communautaires. Il informe l'élection des deux nouveaux vices présidents.

M le Maire évoque également le recrutement de deux agents au service ADS de l'urbanisme suite aux départs du responsable et de l'agent instructeur.

- **SALLE des FETES**

M. le Maire propose de relancer les dossiers pour le remplacement de la pompe à chaleur de la salle des fêtes.

Mme Heurtault, après avoir étudié l'offre commerciale du bureau d'études Delage & Couliou, confirme leur bonne réputation.

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre à Delage & Couliou pour un montant de 8 100 € HT et autorise M. le Maire à signer tout document y afférent.

- **Médiathèque**

M. le Maire communique le projet d'exposition de « manga : Dragon Ball Z » à la médiathèque EN 2022. Il précise que ce projet revient à 3 000 € et subventionné par le Département à hauteur de 70 % soit 2 100 €.

A la demande de Mme Chupin, responsable de la médiathèque, sur les 30 % restant soit 900 €, la commune prendrait en charge les 500 €.

Les membres présents valident cette demande.

- **Fin d'année des aînés**

Mme Jeanne prend la parole et propose de maintenir la distribution des colis de fin d'année à la place d'un repas pour cette année.

Elle soumet de rajouter quelques produits plus festifs.

Tour de table

M. Massot informe des changements de présidence comme suit au niveau des associations :

- **Arabesque** : Mme belnoue Patricia

- **Le berceau** : Mme Dugué Caroline

- **Tennis de table** : Mme Brabant Céline

- **Gymnastique volontaire** : Mme Delpeux Maryvonne

- **Familles rurales** : Mme Daudin Catherine

Il annonce également la création d'une association de Badminton indépendante d'Illiers et le Président est M. Wilk.

M. Lagoutte rappelle le problème de finition de tranchée à Harville. M. le Maire répond qu'il relance le terrassier.

M. Chesne évoque le retard de la réception de la facture des cantines.

M. Massot explique que les factures du mois de septembre ont été établies à la fin du mois et il faut quelques jours entre la facturation et la réception à la trésorerie avant l'envoi aux familles.

De nouveau, M. Guérin rappelle l'ouverture du portail du local électrique, rue de Beauce.

M. le Maire lui répond qu'il a fait le nécessaire.

M. Bourgeois évoque l'état des plantations de la rue de la Tuilerie. Les plantes mortes seront-elles remplacées. Ce point sera vu avec les services techniques lors des plantations avant l'hiver.

Mme Delpeux signale que l'éclairage public sur le parking derrière la salle de musique est masqué par la végétation et demande l'intervention des services techniques.

La séance est levée à 23h40

Bailleau-le-Pin,
Le

Le Maire
Martial LOCHON